Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.84 Vœu relatif à un hommage à Juliette Gréco.

Le Conseil de Paris,

Considérant que Juliette Gréco nous a quittés le 23 septembre 2020 à 93 ans ;

Considérant que, bien que née à Montpellier, son destin de femme et d'artiste est indissociable de Paris dont elle disait qu'elle « l'avait mise au monde » même si ce fut dans la douleur puisque c'est suite à l'arrestation de sa mère, résistante, par les allemands à Montauban, que fuyant la Gestapo, Juliette Gréco et sa sœur arrivent dans la Capitale ;

Considérant qu'alors que sa mère, puis sa sœur après avoir été torturée dans les locaux parisiens de la Gestapo, sont l'une et l'autre déportées à Ravensbrück, Juliette Gréco après avoir subi des coups violents pour avoir tenu tête à un agent de la Gestapo est libérée du fait de son jeune âge ;

Considérant qu'adolescente elle se retrouve ainsi seule, sans famille ni ressources à Paris et sera alors recueillie par sa seule connaissance, Hélène Duc, demeurant près de l'église Saint-Sulpice d'où Juliette Gréco explore le quartier de Saint-Germain-des-Prés. Habillée souvent en garçon, faute de moyen, elle crée ainsi un style qu'adopte ensuite bien des jeunes femmes de la Rive Gauche;

Considérant qu'à partir de 1945, elle fait alors connaissance de toutes celles et ceux qui participent au bouillonnement intellectuel, artistique et politique du cœur de la Rive Gauche ;

Considérant que devenue l'amie proche des écrivains majeurs, et artistes marquants de l'après-guerre, de Boris Vian à Jean-Paul Sartre, ou encore Miles Davis avec qui elle vit une grande passion, Juliette Gréco investit avec ses amis, portée par l'énergie de sa

jeunesse, sa force de vie et sa liberté d'esprit, des lieux qui deviennent mythiques comme le Tabou, rue Dauphine ;
Considérant qu'ensemble, entre conversations philosophiques, set de jazz et danses effrénées, se définissant comme « existentialistes », ils créent la légende de Saint-Germain-des-Prés dont Juliette Gréco reste à jamais le symbole et l'icône absolue ;
Considérant que dans cette vitalité intellectuelle et artistique du Saint-Germain-des-Prés de l'après-guerre, Juliette Gréco s'improvise chanteuse pour servir les textes ou musiques de ses amis ;

Considérant qu'à partir des années 1950, sa notoriété ne fait que s'amplifier en France et dans le Monde entier, elle devient pour toutes et tous la voix de textes devenus les plus grandes chansons du répertoire français sous la plume de Prévert, Queneau, Vian, Trenet, Brel, Gainsbourg, Léo Ferré et bien sûr des musiques de Kosma ;

Considérant que dans le même temps, elle s'illustre comme comédienne devant la caméra de Cocteau ou de Jean-Pierre Melville et qu'en 1965 elle incarne la figure de Belphégor dans un feuilleton très populaire ;

Considérant l'étendue de la carrière de l'artiste et sa notoriété nationale et internationale ;

Considérant son engagement personnel en faveur de l'art et la culture, mais aussi des valeurs progressistes pour la paix et la liberté, le droit d'expression et le droit des femmes à disposer de leur destin et de leur corps ;

Considérant que Juliette Gréco n'a cessé d'accompagner la vie de la capitale jusqu'à aujourd'hui et qu'elle demeure l'une des personnalités qui, aux yeux du monde entier, symbolise Paris ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'un lieu ou un équipement public de la Ville de Paris soit dénommé en mémoire de Juliette Gréco.